



Projet Éducatif de Territoire

2014 | 2015

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

A	Constats et enjeux du projet	page 1
B	Recueil des données et état des lieux du territoire	page 1
	Etablissements scolaires	page 1
	Structures socio-éducatives	page 2
	Activités culturelles	page 3
	Activités physiques et sportives	page 3
	Etablissements – hors établissements scolaires	page 3
	Dispositifs Politique de la Ville	page 5
	Autres dispositifs de la Politique de la Ville	page 5
C	Pour rappel : cadre imposé par le décret	page 5
D	Objectifs du projet	page 5
E	Mise en œuvre	page 6
	Organisation de la semaine pour les enfants en école maternelle	page 6
	Organisation de la semaine pour les enfants en école élémentaire	page 7
F	Activités proposées	page 8
G	Encadrement et recrutement	page 9
	Organisation pédagogique	page 9
	Posture et rôle de l'animateur	page 9
H	Suivi et évaluation du PEDT	page 10
	Constitution du comité de pilotage	page 10
	Critères d'évaluation	page 10

Projet Educatif De Territoire

A- Constats et enjeux du projet

La synthèse de tous ces temps d'échanges et de concertation avec les différents partenaires (directeurs d'école, agents municipaux), fait ressortir un point primordial :

Il faut garder l'enfant au cœur du dispositif de l'aménagement du rythme scolaire afin de faciliter les apprentissages fondamentaux et garantir ainsi au mieux la réussite scolaire. Ainsi, concernant l'organisation des 3 heures de Temps d'Activités Périscolaires - à charge de la ville - un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'apporter un traitement différent des emplois du temps selon que les enfants soient scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire.

Notre action aura pour enjeux de réaliser les aménagements des rythmes scolaires en prenant en compte l'intégralité de la journée de l'enfant et non la projeter de manière séquentielle et disloquée. Ainsi ces Temps d'Activités Périscolaires se devront d'être réfléchis en étroite corrélation avec les autres temps périscolaires ponctuant la journée de l'enfant (accueil périscolaire du matin, du temps de pause méridienne et du soir).

B- Recueil des données et état des lieux du territoire

Commune de Saint Pierre des Corps

➤ **Etablissements scolaires**

Nombre d'établissements scolaires sur le territoire	
Ecoles maternelles	6
Ecoles élémentaires	5
Ecole primaire	1
Collèges	3
Lycées	1 LEP
Autres (MFR, CFA,..)	1 CFA

➤ **Enseignement primaire**

Nombre d'élèves par école – rentrée 2014			
Elémentaire République / Line Porcher	184	Maternelle République	110
Elémentaire Pierre Sénard / Sablons	206	Maternelle Pierre Sénard	108
Elémentaire Marceau / Paul Louis Courier	219	Maternelle Marceau / Paul Louis Courier	161
Elémentaire Viala / Stalingrad	149	Maternelle Stalingrad	112
Elémentaire Henri Wallon	167	Maternelle Henri Wallon	96
Groupe Scolaire Joliot Curie	61 + 35	Maternelle Jacques Prévert	77
Total élémentaires	986	Total	699

➤ **Structures socio-éducatives**

Gestion associative « Patronage Laïque » : périscolaire élémentaire, mercredi et petites vacances scolaires

Gestion Municipale : périscolaire maternel

Identité de la structure	Périodes de fonctionnement (cochez la ou les cases correspondantes)		enfants accueillis par tranche d'âge		
	<i>Péri-scolaire</i>	<i>Extra-scolaire</i>	.3 - 5 ans	.6 10 ans	11–18 ans
Accueil de Loisirs P Sépard	X	X	X	X	
Accueil de Loisirs P L Courier	X	X	X	X	
Accueil de Loisirs Viala	X	X		X	X
Accueil Périscolaire J Curie	X		X	X	
Accueil Périscolaire H Wallon et CLAS	X		X	X	
Accueil Périscolaire République	X		X	X	
Ludo Bus		X	X	X	X

Gestion municipale : l'été

Identité de la structure	Périodes de fonctionnement (cochez la ou les cases correspondantes)		enfants accueillis par tranche d'âge		
	<i>Péri-scolaire</i>	<i>Extra-scolaire</i>	.3 - 5 ans	.6 10 ans	11–18 ans
Accueil de Loisirs P Sépard		X	X	X	
Accueil de Loisirs P L Courier		X	X	X	
Accueil de Loisirs Les Grands Arbres		X		X	X
Accueil de Loisirs Viala		X			X
Centre de Vacances de Châtelus le Marcheix		X		X	X

➤ **Activités culturelles**

Gestion municipale :

Identité de la structure	Nature des activités proposées
Ecole de musique	formation musicale, instruments, pratiques collectives et atelier de musique actuelle, chorale, harmonie
Ateliers du Centre Culturel	ateliers de guitare, flûte à bec ateliers d'art plastique organisés en partenariat avec l'association Diagonale

Gestion associative : Théâtre, arts plastiques, danse et cirque :
(Barroco Théâtre, Diagonale, Abeille compagnie, Coppélia, c koi ce cirk)

➤ **Activités physiques et sportives**

Gestion associative : Aïkido, athlétisme, badminton, basket-ball, billard, canoë-kayak, capoeira, cyclisme, football, gymnastique/renforcement musculaire, judo, ju-jitsu, karaté, marche et randonnée, natation, pétanque, qi gong, rugby, self-défense, tennis et zumba.

➤ **Équipements - hors établissements scolaires**

Identité du gestionnaire	Identité de la structure
Ville	Bibliothèque municipale
	Bibliothèques de quartier :
	Viala et P Séward
	Centre culturel – salle d'expo, de spectacle et de cinéma
Ville	Stade Camélinat
	Stade P Séward
	Terrain stabilisé de la Morinerie
Ville	<u>Agorespaces</u> :
	Maison Durand
	Val Fleuri
	Grand Mail
	Aulnaies
Ville	Gymnase du Val Fleuri
	Gymnase R Despouy
	Gymnase de la Morinerie
	Salle P Curie

<i>Identité du gestionnaire</i>	<i>Identité de la structure</i>
Ville	Salle de Gymnastique
	Dojo Jacques Vigier
	Piscine
	Tennis couverts
Ville	<u>Espaces de jeux :</u>
	La Madeleine
	Piste « Bi Cross »
Ville	<u>Maisons de Quartier :</u>
	Aubrière et Maison Durand
Conseil Général	Gymnase Stalingrad
Patronage Laïque	EPN Viala
Ville	EPN Aubrière

➤ **Dispositifs Politique de la Ville**

La ville est inscrite dans un ensemble d'actions de l'Etat visant à revaloriser certains quartiers urbains dits "sensibles" et à réduire les inégalités sociales entre territoires.

- ✓ ZUS : Quartier de La Rabâterie
- ✓ CUCS non-ZUS : Quartier de La Galboisière

➤ **Autres dispositifs de la Politique de la Ville**

- ✓ Contrat Local Sécurité de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (territoire communal),
- ✓ Projet de Réussite Educative Saint-Pierre-des-Corps (écoles inscrites en ZEP)

C- Pour rappel : cadre imposé par le décret

L'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin

Tous les élèves bénéficient de 24 heures de classe par semaine : la journée d'enseignement est de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30.

La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30.

Ce temps joue réellement son rôle réparateur en milieu de journée, celui-ci est maintenu à 2h. Nous resterons particulièrement attentifs aux conditions dans lesquelles le repas et le temps après repas seront organisés : ambiance calme et conviviale, qualité des encadrants, climat éducatif et serein favorisant à la fois l'autonomie et la responsabilisation des enfants.

Des activités pédagogiques complémentaires - APC - s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire et se déroulent en groupes restreints.

Des temps d'activités périscolaires - TAP - 3 heures / semaine - mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public d'enseignement, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs

D- Objectifs du projet

La commune dispose d'un projet éducatif - délibération du Conseil Municipal prise en 2004. Ce projet éducatif définit les points de repères éducatifs que les élus souhaitent voir mis en œuvre en direction de la population jeunesse. Ainsi, le personnel en charge d'encadrer ces Temps d'Activités Périscolaires se référera aux axes développés dans ce Projet Éducatif. Il est nécessaire de croiser le projet éducatif territorial avec les projets des écoles. Il sera donc nécessaire de travailler en transversalité avec l'institution éducative afin de garder une cohérence entre les projets des écoles et nos actions.

La réforme des rythmes scolaires ne remettant pas en question le dispositif d'Accompagnement Educatif, nous veillerons à articuler celui-ci au sein du projet éducatif territorial qui sera mis en place. Il nous faudra néanmoins réfléchir à la pertinence d'autres dispositifs actuellement en place : CLAS, Réussite Educative, et à leur articulation dans le cadre de ce projet.

Le PEDT se veut être un outil de collaboration locale qui permet de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il permet la concertation entre tous les acteurs d'un territoire pour aboutir à une approche globale du temps de l'enfant et à une cohérence éducative. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.

E- Mise en œuvre

Tous les élèves des écoles de la commune bénéficient de cette nouvelle organisation du temps scolaire qui doit offrir à chaque enfant de meilleures conditions pour bien apprendre.

Organisés autour de 5 matinées et 4 après-midi, ces nouveaux temps scolaires apportent des changements dans la vie quotidienne des familles. Aussi, pour perturber le moins possible les organisations personnelles et professionnelles de celles-ci, la municipalité s'est attachée à réfléchir à la mise en place de ces nouveaux temps en maintenant les horaires de début et fin d'école tels que jusqu'alors appliqués.

Ces nouveaux temps ainsi dégagés dans la journée de l'enfant font partie intégrante de la journée d'école, ils ont été construits en lien direct et en appui avec le temps scolaire pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école. De ce fait, les enfants scolarisés sur les écoles de la commune sont automatiquement inscrits sur ces temps complémentaires au temps scolaire. Toutefois n'étant pas rendus obligatoires dans le décret, les familles qui ne souhaiteraient pas que leur enfant y participe, devront en tenir informées par courrier les directions des écoles.

Enfin, ces temps se construisent selon une démarche de projet, qui, à l'inverse d'une activité de consommation, s'organise, se déroule et se réajuste et pour laquelle, la participation pleine et entière des enfants est requise sur tous les temps tout au long de l'année scolaire.

➤ **Organisation de la semaine pour les enfants en école maternelle**

4 séances de $\frac{3}{4}$ d'heure soit 4 jours dans la semaine

	8h30	11h30	13h30	14h15	16h30	
LUNDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	TAP	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE
MARDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	TAP	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE
MERCREDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT				
JEUDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	TAP	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE
VENDREDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	TAP	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE

Positionner ces Temps d'Activités Périscolaires sur la même tranche horaire sur les 4 jours de la semaine et dès l'après repas présente l'avantage d'offrir un cadre structuré et rassurant pour les enfants d'âge maternel :

Respect du rythme de l'enfant :

respect du cycle de tous les enfants de maternelle en leur offrant un réel temps de repos en début d'après-midi, leur permettant un retour vers les apprentissages scolaires plus disponibles et plus réceptifs après 14h15 - des temps de repos, jeux calmes, lecture et écoute musicale par petits groupes pourront être mis en place

Présence d'un même personnel référent de l'enfant tout au long de la journée

un même personnel référent auprès des enfants : les ATSEM – renforcé par des animateurs diplômés BAFA et/ou CAP Petite Enfance.

➤ Organisation de la semaine pour les enfants en école élémentaire

Par classe : 2 séances d'1h30 en alternance début et fin d'après-midi, soit 2 jours dans la semaine

Exemple pour une classe :

	8h30	11h30	13h30	15h00	16h30	
LUNDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	TAP	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE
MARDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT		ACCUEIL PERISCOLAIRE
MERCREDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT				
JEUDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	TAP	ACCUEIL PERISCOLAIRE
VENDREDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT		ACCUEIL PERISCOLAIRE

Une plage d'une heure trente permet aux encadrants d'organiser des temps d'activités aux contenus plus construits et éventuellement d'envisager des déplacements vers d'autres sites.

Par ailleurs, répartis en deux temps sur la demi-journée, ces plages de deux fois une heure trente permettent au personnel encadrant de se fixer sur une école et apportent une cohérence nécessaire quant au lien avec le personnel enseignant évitant la multiplicité des encadrants.

En complément des programmes scolaires seront déployés des temps d'activités à caractère éducatif, de jeux d'éveil, d'approche culturelle et sportive ...

Cette proposition de répartir les TAP sur deux journées n'allège pas le temps consacré aux apprentissages pour les deux autres demi-journées, toutefois, sur chaque école une concertation avec les enseignants dans le cadre du PEDT permettra de positionner sur ces demi-journées des temps d'apprentissages diversifiés et plus respectueux du rythme des enfants.

F- Activités proposées

Ces temps d'activités doivent permettre de développer des activités de détente, de jeu, d'éveil à caractère éducatif et d'approches culturelles et sportives, de favoriser l'épanouissement des enfants, de développer leur curiosité intellectuelle et de renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

En école maternelle, ces temps doivent être plus particulièrement adaptés à leurs besoins physiologiques (sieste, temps calme...). Les enfants de 2 et 3 ans ont besoin de faire la sieste après le repas. La durée optimale de la sieste s'établit entre 1h30 et 2h. Il est proposé aux enfants qui déjeunent au restaurant scolaire un coucher à la suite du repas, entre 12h45 et 13h. Le temps de sieste se trouve ainsi inclus dans le temps périscolaire - l'ATSEM attachée à la classe accompagne l'endormissement.

Typologie d'activités pouvant être proposées en école maternelle ou élémentaire et objectifs visés :

Autour des livres, des histoires et des contes	<ul style="list-style-type: none">• Eveil sensoriel• Favoriser l'enrichissement du vocabulaire• Se laisser porter par son imagination
Coins jeux symboliques	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la construction de l'enfant « jouer à faire comme ... »
Jeux collectifs	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir la créativité• Soutenir la motricité• Apprentissage des règles de jeux• Se situer dans l'espace et dans le groupe• Coopérer et s'opposer dans le jeu
Jeux de société	<ul style="list-style-type: none">• Apprendre à calculer, à organiser• Apprendre à gérer sa frustration• S'initier à la réflexion
Jeux divers	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'autonomie de l'enfant à travers des jeux libres – sans directives• Appréhender son territoire
Jeux de construction	<ul style="list-style-type: none">• Manipuler soutenir la créativité fine• Soutenir la motricité fine
Activités manuelles	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir la créativité• Développer la motricité fine• Développer le sens artistique• Développer l'imaginaire par la libre expression

L'activité n'est qu'un moyen parmi d'autres pour atteindre les objectifs éducatifs.

Objectif	Posture de l'animateur
Jouer, découvrir, communiquer	Être disponible pour les enfants
Pouvoir s'exprimer et choisir	Investir les lieux, aménager l'espace
Besoin parfois de s'isoler	Réagir aux besoins, être inventif
Besoin parfois de ne rien faire	Mobiliser l'ensemble des ressources Ne pas tomber dans l'activisme
Développer l'écoute et le respect des autres	Respect des règles de vie (attendre son tour pour prendre la parole, pour être servi...)
Développer la solidarité et l'entraide	Esprit d'équipe dans les jeux collectifs...

G- Encadrement et recrutement

Dans le cadre de la construction de ce Projet Educatif Territorial ont été remis à plat l'ensemble des temps Péri et Extra scolaires afin de leur apporter une cohérence dans leur fonctionnement et leur encadrement.

Pour encadrer ces Temps d'Activités Périscolaires, nous nous appuyons pour les maternels sur les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles en place, référents auprès des enfants et dont les équipes sont renforcées par des animateurs titulaires du BAFA et/ou d'un CAP Petite Enfance.

L'association du Patronage Laïque s'entoure d'animateurs diplômés BAFA pour les Temps d'Activités Périscolaires en élémentaire et a positionné un directeur diplômé BAFD référent par école.

➤ **Organisation pédagogique**

Les agents mettent en œuvre des animations (activités ludiques, manuelles, éducatives et collectives) et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire (temps avant et après l'école, temps méridien et TAP), aux espaces disponibles et au rythme des enfants. Ils travaillent avec deux acteurs éducatifs privilégiés : les parents et les enseignants

➤ **Posture et rôle de l'animateur**

- faire respecter les règles de vie, d'hygiène et le matériel.
- être garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes.
- motiver, solliciter sans forcer.
- être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.
- adapter les activités à l'âge des enfants.
- gérer l'activité de la préparation jusqu'au rangement.
- respecter les enfants en tant qu'individu à part entière.
- connaître les différentes règles de sécurité et les appliquer.
- sensibiliser les enfants à de nouvelles activités sans recherche de compétition
- développer les valeurs du savoir vivre : respect, politesse

H- Suivi et évaluation du PEDT (composition et organisation : réunion de calage)

Un comité de pilotage sera constitué et aura à charge de suivre la mise en œuvre de ce projet. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront définis et permettront de faire évoluer le projet.

Vu la multiplicité des sites sur la commune, la municipalité a à cœur de présenter aux familles un projet global au niveau de son territoire, toutefois, des aménagements particuliers pourront être envisagés, à la marge, en fonction de la configuration des écoles.

➤ Constitution du comité de pilotage

L'adjoint délégué aux Affaires Scolaires
L'adjoint délégué à l'Enfance et à la Petite Enfance
Le Directeur de la Vie Sociale
La responsable du service Enfance / Affaires Scolaires
Le Président du Patronage Laïque
La Directrice du Patronage Laïque

L'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale
1 enseignant désigné par groupe scolaire

1 représentant / groupe scolaire des associations de parents d'élèves
1 conseiller Pôle JSVA de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
La conseillère technique territoriale de la Caisse d'Allocations Familiales

➤ Critères d'évaluation

En instaurant les « temps d'activités périscolaires » la réforme impose la nécessité de réinventer les coopérations entre temps scolaires et temps périscolaires : l'enjeu est de réussir la coordination de l'ensemble des acteurs constituant « l'équipe d'animation ». Les Temps d'Activités Périscolaires s'inscrivent dans une logique de continuité éducative pour devenir des temps éducatifs.

Evaluation des conditions de mise en œuvre

Conduite de projet

Conditions de mise en place du projet
Suivi

Finances

Etude des coûts
modalités de financement

Evaluation des effets

Sur les enfants

sur les comportements, l'épanouissement
sur la motivation, l'attention, la mémoire
sur l'autonomie, la responsabilité
sur la fatigue, le sommeil, l'agitation

Sur les élèves

En lien avec les objectifs du projet d'école
sur les acquisitions, la réussite scolaire

Socio-économiques

sur le partenariat, la coopération intercommunale
sur la vie familiale
sur le développement d'offre d'activités
sur l'emploi

Fait à Saint-Pierre des Corps, en quatre exemplaires, le 20 Février 2015.

Marie-France BEAUFILS

Sénatrice-Maire
de Saint-Pierre-des-Corps

Antoine DESTRES

Directeur Académique
des services départementaux
de l'Education Nationale

Daniel VIARD

Directeur départemental
de la Cohésion Sociale

Annie LEMOINE

Présidente
de la Caisse d'Allocations Familiales 37